

## Déconfinement phase II

Valable du 2 juin au 22 juin 2020

Vie sociale et activités		
Rassemblements de plus de 10 personnes	Interdits	
Grands événements de plus de 5000 personnes	Interdits jusqu'au 31 août	
Colonies de vacances, camps, etc	Fermés	
Forêts	Ouvertes	
Parcs et jardins	Ouverts	Le préfet, de sa propre initiative ou sur proposition du maire, peut, en fonction des circonstances locales, décider de rendre obligatoire le port du masque, notamment dans les départements à vigilance particulière.
Plages, lacs et centres nautiques	Ouverts	
Salles des fêtes et polyvalentes	Ouvertes	Si aménagées (places assises fixes uniquement) sous la responsabilité d'un organisateur identifié. Masque obligatoire.
Théâtres	Ouverts	Masque obligatoire
Cinémas	Fermés	
Médiathèques et bibliothèques	Ouvertes	
Casinos	Ouverts	Machines à sous uniquement. Masque obligatoire.
Musées et monuments, parcs zoologiques	Ouverts	Masque obligatoire
Conservatoires	Ouverts	Pour la pratique individuelle et en petits groupes. Masque obligatoire (sauf durant l'exercice de l'activité artistique)
Discothèques	Fermées	
Salles de jeux	Fermées	
Parcs de loisirs	Ouverts	
Lieux de cultes	Ouverts	Masque obligatoire
Mariages	Cérémonies de mariage autorisées	
Cimetières	Ouverts	

Déplacements		
Dans l'espace public	Autorisés	Le préfet, de sa propre initiative ou sur proposition du maire, peut, en fonction des circonstances locales, décider de rendre obligatoire le port du masque dans les espaces publics, notamment dans les départements à vigilance particulière.
En transports en commun	Autorisés	Masque obligatoire
Longue distance (>100 km en cas de sortie du département de résidence)	Autorisés	
Entre la métropole et les territoires d'outre-mer	Limités aux motifs impérieux, familiaux et professionnels	Attestation

Transports		
Transports en commun urbain	En heure de pointe, réservés aux déplacements domicile-travail, scolaires et visites médicales	Masque obligatoire
Transports inter-régionaux	Autorisés	Masque obligatoire
Avions	Autorisés	Masque obligatoire
Taxi / VTC	Limitation du nombre de passagers	Masque obligatoire pour les passagers

Commerces		
Commerces (hors marchés en plein air, bars, restaurants, etc) et centres commerciaux < 40 000 m <sup>2</sup>	Ouverts	Masque recommandé personnels et clients lorsque les mesures de distanciation physique ne peuvent être garanties. Possibilité pour un commerçant d'imposer le port du masque
Marchés en plein air	Ouverts	Sauf décision contraire du préfet
Centres commerciaux > 40 000 m <sup>2</sup>	Ouverts	Masque recommandé personnels et clients lorsque les mesures de distanciation physique ne peuvent être garanties. Possibilité pour un commerçant d'imposer le port du masque
Coiffeurs, instituts de beauté, etc.	Ouverts	Sous réserve du respect des guides sanitaires spécifiques

Tourisme		
Bars, cafés, restaurants	Ouverts	Places assises uniquement, y compris dans les bars. Espacer les tables de 1m ou disposer des écrans 10 personnes maximum par table. Masque obligatoire lors des déplacements
Hôtels	Ouverts	
Autres hébergements touristiques (villages vacances, maisons familiales de vacances, auberges collectives et campings)	Ouverts	Les espaces collectifs de ces hébergements appliquent les règles génériques et le calendrier de réouverture applicables à ces espaces.
Etablissements de thermalisme	Ouverts	

Ecoles et crèches		
Maternelles	Ouvertes	Limite de 10 élèves par classe dans les écoles maternelles et de 15 élèves par classe dans les écoles élémentaires - Volontariat - Masque obligatoire pour le personnel et pour les enfants en cas de symptômes - Masque mis à disposition des enfants à partir de 6 ans
Elémentaires	Ouverts	
Collèges	Ouverts	Limite de 15 élèves par classe - Volontariat - Masque obligatoire
Lycées généraux et technologiques Lycées professionnels	Ouverts	Limite de 15 élèves par classe - Accueil progressif au minimum sur l'un des niveaux - Entretiens individuels de tous les élèves avec les équipes pédagogiques - Masque obligatoire
Crèches	Ouvertes	Organisation par groupe de 10 enfants maximum - Masques obligatoires pour les personnels

Sports		
Stades, arènes, hippodromes	Ouverts	Interdits au public
Gymnases	Ouverts	
Piscines	Ouvertes	
Salles de sport	Ouvertes	Masque obligatoire, sauf durant la pratique sportive
Sports individuels	Autorisés	
Sports collectifs et de contact Interdits	Interdits	Liste établie par le ministère
Sports collectifs professionnels	Reprise des entraînements	Préparation de la saison 2020 / 2021